



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE PETIT-CANAL

*Extrait du Procès-Verbal des délibérations  
Conseil municipal du 23 Décembre 2025*

N° de la délibération : BM/NA/2025/12-11-107

**MISE DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE RÉHABILITATION DU PARC PAYSAGER DE PETIT-CANAL (PHASE 2) - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS DE LA CANGT**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 18

Absents : 05

Absent et excusé : 01

Délégations : 05

L'an deux mille vingt-cinq, le dix novembre à dix-huit heures cinquante-cinq minutes, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni à la salle des délibérations en mairie, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la ville et affichés le seize décembre deux mille vingt-cinq.

**Étaient présents (18)** : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGENTERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, Mme Josette JERPAN, M. Didier MOUROUVIN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, Mme Anny-Claude BRAZIER, Mme Brenda SITCHARN. VERGELAS Sandrine est arrivée à 19h00 elle a pris part au vote, Mme Elodie PITON ép. SERICHARD est arrivée à 19h07 elle a pris part au vote.

**Délégations (05)** : M. Laurent CHERALDINI avait donné procuration à Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, Mme Isabelle MANDRIN avait donné procuration à Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Honoré FULRAD-PITTERE avait donné procuration à M. Blaise MORNAL, M. Mario ALLEAUME avait donné procuration à Mme Marielle PLUMASSEAU, Mme Astride HAMLET avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS.

**Était absent et excusé (01)** : M. Daniel JORDAN.

**Étaient absents (05)** : Mme Rose-Lise MORDIER, M. José EUGENE, Mme Axelle KAULANJAN, Mme Stella BOUDHOU, M. Stéphane SINNAN.

**Secrétaire de séance** : Mme Brenda SITCHARN

**Quorum** : réalisé

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20251223-BMNA20251211107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/12/2025

## DELIBERATION N° BM/NA/2025/12-11-107

### MISE DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE RÉHABILITATION DU PARC PAYSAGER DE PETIT-CANAL (PHASE 2) - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS DE LA CANGT

Madame Sheila REINE ép. RAMPATH rappelle que la Commune de Petit-Canal conduit depuis plusieurs années un programme de réhabilitation et de valorisation de son parc paysager communal, équipement structurant pour l'amélioration du cadre de vie, l'attractivité du territoire et le développement d'activités de loisirs accessibles à tous.

La phase 2 du projet a été lancée par délibération du 9 juin 2021, avec un financement de l'État au titre du Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI) à hauteur de 882 920 €. La conduite de l'opération a ensuite évolué, avec la création d'un groupement de commandes avec la CANGT en mars 2025, finalement résilié en septembre 2025 à la suite d'une consultation déclarée sans suite en raison d'une insuffisance de concurrence et de montants d'offres supérieurs aux crédits disponibles.

Afin de permettre la poursuite opérationnelle du projet dans un cadre budgétaire sécurisé, la Commune a sollicité le soutien financier de la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT). Par délibération du 27 novembre 2025, la CANGT a attribué à la Commune de Petit-Canal un fonds de concours de 200 000 €.

#### Le Conseil municipal,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-15,

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 9 juin 2021 relative au lancement de la phase 2 du projet de réhabilitation du parc paysager communal ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 7 mars 2025 relative à la création d'un groupement de commandes avec la CANGT ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 5 septembre 2025 autorisant la résiliation de la convention de groupement de commandes ;

**Vu** la délibération n° COM2025-11-27/05 du 27 novembre 2025 du Conseil communautaire de la CANGT attribuant un fonds de concours à la Commune de Petit-Canal ;

**Considérant** l'intérêt général attaché à la poursuite du projet de réhabilitation du parc paysager communal ;

Où l'exposé de Mme Sheila RAMPATH,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### DÉCIDE :

**Article 1 : DE PRENDRE ACTE** de l'attribution par la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre d'un fonds de concours d'un montant de 200 000 € au bénéfice de la Commune de Petit-Canal pour la réalisation de la phase 2 des travaux de réhabilitation du parc paysager communal.

**Article 2 : D'APPROUVER** le plan de financement actualisé de l'opération, tel que présenté ci-dessous, pour un montant total de 1 558 757,75 €.

Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI)	882 920, 00 €	56,6%
Fonds de concours de la CANGT	200 000, 00 €.	12,8%
Contrat Peyi	196 000 €	12,6%
Commune de Petit-Canal	279 837, 75 €	18,0%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20251223-BMNA20251211107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/12/2025

**Article 3 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention financière relative à l'attribution du fonds de concours par la CANGT, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre et à l'exécution de la présente délibération.

**Article 4 : DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal.

**Fait et délibéré à Petit-Canal le 23 Décembre 2025**

**Ont signé au registre des délibérations**

**Les présents (18)** : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, Mme Josette JERPAN, M. Didier MOUROUVIN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, Mme Anny-Claude BRAZIER, Mme Brenda SITCHARN.

VERGELAS Sandrine est arrivée à 19h00 elle a pris part au vote, Mme Elodie PITON ép. SERICHARD est arrivée à 19h07 elle a pris part au vote.

**Les représentés (05)** : M. Laurent CHERALDINI avait donné procuration à Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, Mme Isabelle MANDRIN avait donné procuration à Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Honoré FULRAD-PITTERE avait donné procuration à M. Blaise MORNAL, M. Mario ALLEAUME avait donné procuration à Mme Marielle PLUMASSEAU, Mme Astride HAMLET avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS.

**Pour expédition conforme**

Le Maire

Blaise MORNAL



Certifié exécutoire par le maire

Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication le :

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- 1- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative, le délai de recours contentieux outre mer peut être porté à trois mois.
- 2- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- 3- D'un recours gracieux auprès de la Commune de Petit-Canal, étant précisé que cette dernière dispose d'un délai de deux mois pour répondre, son silence valant alors décision implicite de rejet

La secrétaire de séance

Brenda SITCHARN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20251223-BMNA20251211107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/12/2025